

PRÉFET DU CANTAL

Arrêté n° 2011- 975 du 24 Juin 2011
modifiant l'arrêté préfectoral n°2009-447 du 7 avril 2009 instituant la commission locale de l'eau
et fixant sa composition

Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'Environnement, dans sa partie législative, notamment l'article L212-4,

VU le Code de l'Environnement, dans sa partie réglementaire, notamment les articles R212-29 à R212-34,

VU l'arrêté interpréfectoral n°2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Alagnon,

VU l'arrêté préfectoral n°2009-447 du 7 avril 2009 instituant la commission locale de l'eau (CLE) et fixant sa composition,

VU les désignations prononcées par les collectivités territoriales, les établissements publics et associations d'élus, membres du collège des représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements,

VU les désignations prononcées par les organismes et associations membres du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

Article 1 : Les paragraphes 1 et 2 de l'article 2 de l'arrêté n°2009-447 du 7 avril 2009 sont modifiés comme suit :

1- Collège des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements et des Établissements publics locaux: 21 membres

1-1 Représentants du Conseil Régional et des Conseils Généraux : 4 représentants

Collectivité territoriale représentée	Représentant désigné
Conseil Régional d'Auvergne	M. Pierre POMAREL, Conseiller Régional
Conseil Général du Cantal	M. Bertrand DELCROS, Vice-Président du Conseil Général
Conseil Général de la Haute-Loire	M. Robert ROMEUF, Conseiller Général du Canton de Blesle
Conseil Général du Puy de Dôme	M. Maurice MESTRE, Vice-Président du Conseil Général

1-2 Représentants des collectivités territoriales désignés sur proposition des associations des maires et représentants des établissements publics locaux :

1-2-1 : Représentants désignés sur proposition des associations des maires :

Représentants désignés par l'association des maires du Cantal	M. Christian LEOTY, maire d'Allanche M. Alain CROS, maire de Ferrières-St-Mary Mme Nicole VIGUES, maire de Laveissière M. Pierre PEGHAIRE, maire de Lastic M. Michel DESTANNES, maire de Massiac M. Bernard VILLARET, maire du Murat M. Pierre DALLE, maire de Neussargues M. Yvon ALAIN, maire d'Albepierre-Bredons
Représentants désignés par l'association des maires de la Haute-Loire	M. Pascal GIBELIN, maire de Blesle M. André HALFON, maire de Torsiac M. Jean-Pierre PORTE, maire de Léotoing
Représentants désignés par l'association des maires du Puy-de-Dôme	M. René ROUX, maire de St-Germain-Lembron M. Rémy VIGIER, maire d'Anzat-le-Lugnet

1-2-2 : Représentants des établissements publics locaux : 3 représentants

Etablissement public local représenté	Représentant
Etablissement Public Loire	M. Georges BOIT
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	M. Marc MAISONNEUVE
Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents	M. Christian MALBEC, conseiller syndical

2 – Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées : 11 membres

Organisations, associations représentées	Représentant
Chambre d'Agriculture du Cantal	M. Gérard POUDEIROUX
Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire	M. Alain FIALIP
Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal	M. Thibault BONNISSEAU, Conseiller Qualité Sécurité Environnement
Centre Régional de la Propriété Forestière	M. Bruno FOURNIER, Technicien Forestier
Union Fédérale des consommateurs d'Auvergne	M. Alain LARROUSSINIE, membre du bureau
France Hydroélectricité	M. André DUBOIS, Délégué Régional de France Hydroélectricité dans le Cantal
Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	M. Jean-Pierre PAVOT, Président de l'AAPMA de Murat
Fédération de la Haute-Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	M. Patrick VERNIERE, Vice-Président de la fédération de Haute-Loire
Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)	M. Joël BEC, Administrateur de la Fédération
Association « Vive l'Alagnon »	M. Hervé BRUN, Président de l'Association
Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF)	M. Bernard MALLERET, Correspondant Immobilier et Environnement

Article 2 : Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chaque Préfecture. Cette publication mentionnera les sites internet sur lesquels cet arrêté peut être consulté.

Fait à Aurillac, le

24 JUIN 2011

Le Préfet,



Marc-René BAYLE